



GRILLE D'ANALYSE

Projets d'établissement  
ou d'agrandissement d'un lieu  
d'élimination de matières résiduelles



## Note au lecteur

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, les gouvernements participants ont jeté les bases d'un nouveau partenariat mondial. Ils ont adopté 27 principes directeurs ainsi qu'un plan d'action ambitieux, appelé Action 21, qui propose les actions qui doivent être posées pour atteindre un développement durable. Les trois objectifs fondamentaux de ce concept visent à « maintenir l'intégrité de l'environnement et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, améliorer l'équité sociale et améliorer l'efficacité économique<sup>1</sup> ».

Le gouvernement du Québec a fait siens les engagements de Rio en assurant la mise en œuvre d'Action 21 sur son territoire et en s'engageant à intégrer dans ses activités les impératifs du développement durable.

Tel qu'il est précisé dans son plan stratégique 2001-2003, le BAPE doit être un instrument du développement durable au Québec. Ainsi, il doit s'assurer de la participation active des citoyens et citoyennes, ses rapports doivent être le reflet de l'ensemble de leurs préoccupations, son analyse doit prendre assise sur les principes mêmes du développement durable et ses commissions doivent transmettre au ministre de l'Environnement des avis clairs facilitant la prise de décision.

---

1. [www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev\\_dur/principe.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev_dur/principe.htm)

---

**Recherche, rédaction et diffusion :** Direction de l'expertise environnementale et des communications

**Édition :** Service des ressources financières, informationnelles et matérielles

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : (418) 643-7447  
(sans frais) : 1 800 463-4732

Internet : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)  
Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)

# Avant-propos et mise en garde

---

La collection « Grille d'analyse » est un outil qui aide à cerner les principaux enjeux d'un projet soumis à l'examen public du BAPE et qui facilite la préparation du questionnement adressé au promoteur et aux personnes-ressources lors de la consultation publique. Ces publications témoignent du souci de transparence du BAPE et de son engagement à favoriser la participation lors des séances publiques.

Le contenu de la grille d'analyse consacrée aux projets d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'élimination de matières résiduelles s'inspire des principes du développement durable et de l'expérience des analystes du BAPE.

Cette grille est non exhaustive et se doit d'être évolutive. Elle ne lie aucunement les commissions du BAPE qui ont pleine autonomie dans la conduite de leurs travaux d'enquête et d'audience publique.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	7
<b>1 LA JUSTIFICATION DU PROJET</b> .....	7
1.1 JUSTIFICATION LIÉE AU CONTEXTE LOCAL, RÉGIONAL ET ENVIRONNEMENTAL .....	7
<b>2 LA LOCALISATION DU SITE</b> .....	7
2.1 CHOIX DU SITE .....	7
2.2 CONDITIONS HYDROGÉOLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES .....	7
<b>3 LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET</b> .....	8
3.1 CONCEPTION DU SITE .....	8
3.2 AMÉNAGEMENT DU SITE ET DES AIRES D'ENFOUISSEMENT .....	8
3.3 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION .....	8
3.4 CONTRÔLE ET GESTION DES BIOGAZ .....	8
3.5 MODALITÉS D'EXPLOITATION .....	8
3.6 ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSOCIÉES AU PROJET .....	9
3.7 CONDITIONS DE RÉALISATION .....	9
<b>4 LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS</b> .....	9
4.1 ÉVALUATION DES IMPACTS .....	9
4.2 CONSULTATION EFFECTUÉE PAR LE PROMOTEUR .....	9
<b>5 LES IMPACTS ASSOCIÉS AU PROJET</b> .....	9
5.1 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DES SOLS, DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES .....	9
5.2 IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET LES HABITATS .....	10
5.3 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES POPULATIONS HUMAINES AVOISINANTES .....	10
5.4 IMPACTS ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES .....	10
5.5 IMPACTS SUR L'UTILISATION DU TERRITOIRE .....	10
5.6 IMPACTS SUR LE PAYSAGE .....	11
5.7 IMPACTS SUR LE PATRIMOINE CULTUREL .....	11
5.8 IMPACTS SUR DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES .....	11
5.9 IMPACTS CUMULATIFS .....	11
<b>6 LA SURVEILLANCE ET LE SUIVI</b> .....	11
6.1 PENDANT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION .....	11
6.2 APRÈS LA FERMETURE .....	11



## Le développement durable

Les principaux éléments qui structurent l'analyse d'un projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'élimination de matières résiduelles s'inspirent des principes du développement durable.

### Thèmes et sous-thèmes

## 1 La justification du projet

### 1.1 Justification liée au contexte local, régional et environnemental

- 1.1.1 Modalités actuelles d'élimination
- 1.1.2 Bilan régional (volume, origine, nature, coût de l'enfouissement, etc.)
- 1.1.3 Adéquation avec le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC ou de la communauté métropolitaine
- 1.1.4 Adéquation avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008
- 1.1.5 Lien avec usine de tri ou de traitement et programme de mise en place des 3RV
- 1.1.6 Restauration d'un lieu d'élimination
- 1.1.7 Conséquences d'un report du projet
- 1.1.8 Cadre juridique

## 2 La localisation du site

### 2.1 Choix du site

- 2.1.1 Normes et critères de localisation
- 2.1.2 Schémas MRC (orientation d'aménagement)
- 2.1.3 Zonage
- 2.1.4 Acceptabilité sociale

### 2.2 Conditions hydrogéologiques et hydrologiques

- 2.2.1 Nature et propriétés des composants du sol
- 2.2.2 Sens de l'écoulement de l'eau souterraine
- 2.2.3 Qualité des eaux souterraines
- 2.2.4 Potentiel d'utilisation
- 2.2.5 Qualité des eaux de surface et leur sensibilité environnementale

## 3 Les caractéristiques du projet

### **3.1 Conception du site**

- 3.1.1 Prévisions des besoins
- 3.1.2 Capacité et vie utile du lieu d'élimination et de ses cellules
- 3.1.3 Recouvrement final
- 3.1.4 Exigences réglementaires

### **3.2 Aménagement du site et des aires d'enfouissement**

- 3.2.1 Plan d'ensemble et infrastructures
- 3.2.2 Drainage des eaux de surface
- 3.2.3 Système d'imperméabilisation des cellules
- 3.2.4 Provenance et caractéristiques des matériaux d'imperméabilisation
- 3.2.5 Accès au site

### **3.3 Collecte et traitement des eaux de lixiviation**

- 3.3.1 Évaluation du volume et de la qualité des eaux à traiter
- 3.3.2 Ouvrages de traitement : système de captage, bassin tampon, etc.
- 3.3.3 Qualité des eaux après traitement
- 3.3.4 Rejets (milieu récepteur)

### **3.4 Contrôle et gestion des biogaz**

- 3.4.1 Estimation de la quantité de gaz générée
- 3.4.2 Caractéristiques des gaz
- 3.4.3 Matériel et modes de contrôle
- 3.4.4 Modalités d'élimination des gaz
- 3.4.5 Valorisation

### **3.5 Modalités d'exploitation**

- 3.5.1 Circulation générée et route d'accès
- 3.5.2 Provenance et caractéristiques des matériaux de recouvrement
- 3.5.3 Contrôle des matières résiduelles
- 3.5.4 Contrôle des nuisances
- 3.5.5 Main-d'œuvre requise

### **3.6 Activités de gestion des matières résiduelles associées au projet**

- 3.6.1 Compostage
- 3.6.2 Tri, récupération
- 3.6.3 Entreposage de déchets dangereux

### **3.7 Conditions de réalisation**

- 3.7.1 Planification et calendrier de réalisation
- 3.7.2 Estimation des coûts : aménagement, exploitation, suivi, fermeture, postfermeture
- 3.7.3 Garantie, responsabilité



## **4 La méthode d'évaluation des impacts**

### **4.1 Évaluation des impacts**

- 4.1.1 Méthode générale
- 4.1.2 Détermination de l'importance d'un impact
- 4.1.3 Impacts cumulatifs

### **4.2 Consultation effectuée par le promoteur**

- 4.2.1 Modalités de consultation
- 4.2.2 Populations ciblées
- 4.2.3 Modifications proposées et étudiées
- 4.2.4 Consultation sur le plan de gestion



## **5 Les impacts associés au projet**

### **5.1 Impacts sur la qualité des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines**

- 5.1.1 Érosion, stabilité du sol
- 5.1.2 Cours d'eau et milieux humides à proximité
- 5.1.3 Présence de puits : amont, aval
- 5.1.4 Qualité et usage de l'eau souterraine et de surface
- 5.1.5 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.2 Impacts sur la flore, la faune et les habitats**

- 5.2.1 Flore
- 5.2.2 Faune terrestre
- 5.2.3 Faune aquatique
- 5.2.4 Habitats fauniques
- 5.2.5 Espèces désignées menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être
- 5.2.6 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.3 Impacts sur la qualité de vie et la santé des populations humaines avoisinantes**

- 5.3.1 Ambiance sonore
- 5.3.2 Sécurité sur les routes d'accès
- 5.3.3 Présence d'éléments sensibles (écoles, parcs, résidences pour personnes âgées, hôpital, etc.)
- 5.3.4 Qualité de l'air (poussières, émissions de biogaz, odeur)
- 5.3.5 Qualité et approvisionnement en eau potable
- 5.3.6 Présence de nuisances : goélands, etc.
- 5.3.7 Acquisitions ou expropriations
- 5.3.8 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.4 Impacts et retombées économiques**

- 5.4.1 Emplois pendant la construction et l'exploitation
- 5.4.2 Valeur des propriétés (taxation municipale, rôle d'évaluation, valeur marchande)
- 5.4.3 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.5 Impacts sur l'utilisation du territoire**

- 5.5.1 Territoire et exploitations agricoles
- 5.5.2 Superficies boisées
- 5.5.3 Zones résidentielles
- 5.5.4 Activités récréotouristiques
- 5.5.5 Zones de villégiature
- 5.5.6 Zones industrielles, d'extraction
- 5.5.7 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.6 Impacts sur le paysage**

- 5.6.1 Modification du champ visuel
- 5.6.2 Intégration au paysage
- 5.6.3 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.7 Impacts sur le patrimoine culturel**

- 5.7.1 Zones de potentiel archéologique
- 5.7.2 Patrimoine bâti
- 5.7.3 Patrimoine naturel
- 5.7.4 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.8 Impacts sur des communautés autochtones**

- 5.8.1 Communautés touchées
- 5.8.2 Ententes existantes ou projetées
- 5.8.3 Mesures d'atténuation et de compensation

## **5.9 Impacts cumulatifs**

- 5.9.1 Contribution du projet à la problématique des gaz à effet de serre



# **6 La surveillance et le suivi**

## **6.1 Pendant la construction et l'exploitation**

- 6.1.1 Objets de surveillance et de suivi
- 6.1.2 Modalités de réalisation
- 6.1.3 Garantie et assurance responsabilité
- 6.1.4 Plan d'urgence
- 6.1.5 Information et participation du public

## **6.2 Après la fermeture**

- 6.2.1 Objets de suivi postfermeture
- 6.2.2 Fonds postfermeture
- 6.2.3 Réhabilitation du site
- 6.2.4 Information et participation du public

# Notes

---